



COMMUNE DE

VILLORSONNENS

COMPTES 2022

**ANNEXE AUX COMPTES 2022****TABLE DES MATIERES**

Introduction.....	3
Règles régissant la présentation des comptes.....	4
Limites d'activation.....	4
Principes relatifs à la présentation des comptes.....	4
Tableau des flux de trésorerie.....	6
Etat du capital propre.....	7
Tableau des provisions.....	8
Tableau des participations.....	9
Tableau des immobilisations.....	10
Engagements hors bilan.....	11
Indicateurs financiers.....	12

Introduction

La commune de Villorsonnens a introduit le MCH2 (modèle comptable harmonisé) dès le 01.01.2022, ce passage aux normes MCH2 est une étape cruciale pour la Commune.

En premier lieu, le principe de « vérité du bilan » dénommé aussi « image fidèle du bilan » est essentiel et peut-être la plus importante des règles de mise en œuvre.

La Commune a réalisé la réévaluation de tous ses biens que ce soit :

- le patrimoine financier sur la base de sa valeur vénale (les immeubles de Villorsonnens composant le patrimoine financier font tous l'objet d'investissements déjà votés par l'assemblée communale. Ils ont été repris à leur valeur sous MCH1 et seront réévalués lorsque les travaux seront terminés).
- le patrimoine administratif sur la valeur initiale d'acquisition ou de construction du bien déprécié de sa valeur d'amortissement comptable en fonction de sa durée d'utilisation. L'amortissement des biens est linéaire.

Pour effectuer ces tâches, nous avons établi un inventaire matériel des biens de la collectivité depuis le 01.01.2002 au 31.12.2021.

De ce gros travail a été constituée une réserve de réévaluation qui doit être dissoute sur les dix prochains exercices comptables, soit la première tranche au 31.12.2022 et la dernière au 31.12.2031.

Cette nouvelle norme apporte une philosophie différente de l'interprétation du budget mais aussi du compte de résultats qui s'affiche à trois niveaux. Les règles sont strictes, lors de l'établissement du budget tous les montants supérieurs à la limite d'activation des investissements votée par le législatif doivent être inscrits dans le compte des investissements. Tous les dépassements budgétaires lors de l'établissement des comptes doivent faire l'objet d'une liste détaillée et, si les deux seuils de compétence votés par le législatif sont supérieurs, ils doivent faire l'objet d'une liste détaillée et les dépassements doivent être justifiés. Afin de respecter l'image fidèle, les amortissements supplémentaires sont interdits. En résumé, la Commune veillera à respecter le budget, les dépenses imprévues devraient attendre l'année suivante, sauf en cas d'urgence et d'absence de conséquences néfastes.

Vous trouverez dans ce rapport, toutes les informations relatives aux comptes 2022 et nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire désiré.

Les comptes 2022 détaillés sont à votre disposition sur notre site internet www.villorsonnens.ch

Règles régissant la présentation des comptes

Les règles régissant la présentation des comptes de la commune de Villorsonnens reposent sur les principales bases légales suivantes :

- Loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018
- Ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019
- Règlement des finances (RFin) de la commune de Villorsonnens du 22 septembre 2020
- Plan comptable harmonisé des collectivités publiques locales (MCH2)

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
• Classification par tâches	• Classification fonctionnelle
• Compte de fonctionnement	• Compte de résultats
• Engagements	• Capitaux de tiers
• Fortune nette	• Résultats cumulés des années précédentes
• Excédent de charges ou produits	• Résultat annuel

Limite d'activation

L'art. 3 du règlement des finances de la commune de Villorsonnens prévoit une limite d'activation des investissements de CHF 20'000. Cette limite a été appliquée dans les comptes 2022.

Principes relatifs à la présentation des comptes

La clôture des comptes de la Commune a été effectuée conformément aux règles régissant la présentation des comptes, ainsi qu'aux directives 01 à 13 du Service des Communes (Scm) du canton de Fribourg relatives au modèle comptable harmonisé MCH2. Ces normes se réfèrent au « Manuel comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus. Le principe est de fournir une image aussi fidèle que possible de la réalité du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la collectivité.

Patrimoine financier (PF)

Les actifs figurants dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au bilan à la valeur de reprise de MCH1 et seront réévaluées par une expertise dès la fin des travaux décidés en assemblée communale. Ces bâtiments seront ensuite réévalués tous les 5 ans.

Les autres éléments du PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

Si une diminution durable de la valeur est prévisible sur un poste du patrimoine financier, la valeur portée au bilan sera réévaluée sans délai.

Le ducroire sur les débiteurs est calculé selon les mêmes règles que les années précédentes, soit un ducroire reporté de CHF 50'000. De plus, des pertes sur débiteurs sont passées en fin de chaque année après estimation des montants paraissant difficilement encaissables auprès des débiteurs douteux.

Patrimoine administratif (PA)

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation des tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication.

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon les dispositions prévues à l'art. A1-1 de l'OFCo et la directive 04 du Scm. Les amortissements sont appliqués de manière linéaire et démarrent l'année suivant l'acquisition du bien.

Passifs

Les capitaux tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes figurent dans le tableau spécifique en annexe.

Les mouvements sur le capital propre sont mentionnés dans le tableau spécifique en annexe.

Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux sur les personnes physiques et morales ont été estimés de façon identique aux années antérieures :

- impôts sur années antérieures sur la base des factures réelles en différence avec la prévision de la fin de l'année 2021.
- impôts sur année fiscale en cours sur la base des acomptes 2022 facturés effectivement aux contribuables.

COMMUNE DE VILLORSONNENS

Tableau des flux de trésorerie 2022

Comptes	Libellés	CHF
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
	Résultat annuel	233 855.37
	33 Amortissement du patrimoine administratif	508 024.75
	35 Attributions aux financements spéciaux	347 316.25
	45 Prélèvement sur les financements spéciaux	-7 057.60
	466 Amortissements des subventions des investissements	-146 556.35
	489 Prélèvement sur les capitaux propres	-266 629.70
	101 Augmentation (-) / Diminution (+) des créances	3 941 043.69
	104 Augmentation (-) / Diminution (+) des actifs de régularisation	-3 886 449.84
	200 Augmentation (+) / Diminution (-) des engagements courants	66 684.20
	204 Augmentation (+) / Diminution (-) des passifs de régularisation	23 556.12
	208 Augmentation (+) / Diminution (-) des provisions à long terme	-100 000.00
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		713 786.89
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
	590 Recettes d'investissement	759 366.20
	Part restant à Villorsonnens de la reprise du véhicule par l'ECAB	28 480.00
	690 Dépenses d'investissement	-4 274 518.40
	Investissements du PF selon détail ci-dessous	-137 262.30
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-3 623 934.50
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
	2064 Variation des emprunts	1 682 792.00
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		1 682 792.00
Variation des disponibilités et placements à court terme au bilan		-1 227 355.61
Disponibilités et placements à court terme au bilan		
	100 Solde au 01.01.2022	2 620 465.78
	100 Solde au 31.12.2022	1 393 110.17
Variation des liquidités		-1 227 355.61
	Investissement PF - 10840.00	48 873.30
	Investissement PF - 10840.01	42 389.00
	Investissement PF - 10840.03	46 000.00
		<u>137 262.30</u>

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS :

ETAT DES CAPITAUX PROPRES

Commune de : **Villorsonnens**Exercice : **2022**

Capitaux propres au 1er janvier 2022			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2022				
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation			Motif de la diminution			Comptes	Libellés	CHF		
			Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF					
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	0.00	Attributions aux FS, capitaux propres			2 936 881.97	Prélèvements sur les FS, capitaux propres			7 057.60	2900	Financement spéciaux enregistrés sous capital propre	2 929 824.37
29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	0.00	35	Réserves eau potable + Réserve réévaluation MCH2 + Maintien de la valeur	795 463.88	45		0.00	29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	795 463.88		
29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	0.00	35	Réserve maintien valeur eaux usées + Réserve réévaluation MCH2	1 954 100.24	45	Réserve équilibre compte eaux usées	7 057.60	29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	1 947 042.64		
29003	Financement spécial, élimination des déchets	0.00	35	Réserve réévaluation MCH2	187 317.85	45		0.00	29003	Financement spécial, élimination des déchets	187 317.85		
29004	Financement spécial, entreprise électrique	0.00	35		0.00	45		0.00	29004	Financement spécial, entreprise électrique	0.00		
29005	Autres 1	0.00	35		0.00	45		0.00	29005	Autres 1	0.00		
29006	Autres 2	0.00	35		0.00	45		0.00	29006	Autres 2	0.00		
29007	Autres 3	0.00	35		0.00	45		0.00	29007	Autres 3	0.00		
29008	Autres 4	0.00	35		0.00	45		0.00	29008	Autres 4	0.00		
29009	Autres 5	0.00	35		0.00	45		0.00	29009	Autres 5	0.00		

Capitaux propres au 1er janvier 2022			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2022				
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation			Motif de la diminution			Comptes	Libellés	CHF		
			Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF					
2950	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	2 086 854.40	Attributions à la réserve liée au retraitement			0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement			0.00	295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	2 399 667.34
29500	Patrimoine administratif, autres	0.00								29500	Patrimoine administratif, autres	2 399 667.34	
29501	Approvisionnement en eau	260 036.25								29501	Approvisionnement en eau	0.00	
29502	Traitement des eaux usées	1 826 818.15								29502	Traitement des eaux usées	0.00	
29503	Gestion des déchets	0.00								29503	Gestion des déchets	0.00	
29504	Entreprise électrique	0.00								29504	Entreprise électrique	0.00	
2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00	Attributions à la réserve liée au retraitement du PF			0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF			0.00	2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00
29600	Prêt à court terme	0.00								29600	Prêt à court terme	0.00	

Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF		
2980	Autres capitaux propres	0.00	Attributions aux autres capitaux propres			0.00	Prélèvements aux autres capitaux propres			0.00	2980	Autres capitaux propres	0.00
29800	Autres capitaux propres	0.00	3898		0.00	4898		0.00	29800	Autres capitaux propres	0.00		
299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	3 887 457.01			233 855.37			0.00	299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	4 121 312.38		
29990	Compte général	3 887 457.01	29900	Excédent (+)	233 855.37	29900	Déficit (-)	0.00	29990	Compte général	4 121 312.38		

11.4 Tableau des provisions

205 Provisions à court terme							
Compte de provisions	Libellés	Valeur comptable au 01.01.2022	Modification			Valeur comptable au 31.12.2022	Commentaire sur la modification et/ou le maintien
			Constitution	Utilisation	Dissolution		

208 Provisions à long terme							
Compte de provisions	Libellés	Valeur comptable au 01.01.2022	Modification			Valeur comptable au 31.12.2022	Commentaire sur la modification et/ou le maintien
			Constitution	Utilisation	Dissolution		
20860.00	Provision assainissement Caisse de pension Etat de Fribourg	100 000.00			100 000.00		Suite au règlement en 2022, dissolution provision

Total des provisions à court terme	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des provisions à long terme	100 000.00	0.00	0.00	100 000.00	0.00	
Total des provisions	100 000.00	0.00	0.00	100 000.00	0.00	

Comptabilité des immobilisations - 2022

Commune

Villorsonnens

Compte / Num. d'immobilisation	Désignation	Valeur d'acquisition / coût de construction	Amortissements cumulés au 31.12.2021	Valeur au bilan au 01.01.2022	Amortissement annuel planifié 2022	Revalorisation / Dépréciation	Vente	Transfert	Valeur résiduelle au 31.12.2022
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		23 166 904.25	-11 652 515.65	7 257 208.20	-503 440.85	7 280 905.53	0.00	0.00	18 291 853.28
1400	Terrains (bâti et non bâti)	195 430.30	0.00	195 430.30	0.00	0.00	0.00	0.00	195 430.30
1401	Routes et voies de communication	1 402 422.35	-749 444.08	652 978.27	-38 793.60	521 315.94	0.00	149 822.70	1 285 323.31
1402	Aménagement des cours d'eau	88 496.55	-88 495.54	1.01	-4 424.85	54 813.33	0.00	32 928.35	83 317.84
1403	Autres ouvrages de génie civil	2 419 453.80	-2 232 518.49	186 935.31	-38 606.40	1 807 987.61	0.00	236 373.25	2 192 689.77
1404	Bâtiments	13 084 327.00	-7 009 192.14	6 075 134.86	-392 529.75	3 436 809.50	0.00	45 024.45	9 164 439.06
1405	Forêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1406	Biens meubles	248 271.45	-248 269.74	1.71	-29 086.25	135 383.49	0.00	0.00	106 298.95
1407	Installations en construction	5 728 502.80	-1 324 595.66	146 726.74	0.00	1 324 595.66	0.00	-464 148.75	5 264 354.05
1409	Autres immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AUTRES IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		60 535.65	-60 534.65	1.00	-4 583.90	55 950.74	0.00	17 338.00	68 705.84
1420	Logiciels	18 335.65	-18 335.65	0.00	-4 583.90	13 751.74	0.00	0.00	9 167.84
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1429	Autres immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	17 338.00	17 338.00
1441 à 1448	Prêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
145-1,-2,-4,-5,-6,-8	Participations	42 200.00	-42 199.00	1.00	0.00	42 199.00	0.00	0.00	42 200.00
1460 à 1469	Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE FINANCIER		562 459.45	0.00	425 197.15	0.00	0.00	0.00	0.00	562 459.45
1080	Terrains non bâtis	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1084	Bâtiments	562 459.45	0.00	425 197.15	0.00	0.00	0.00	0.00	562 459.45
1086	Biens meubles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1087	Installations en construction	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1089	Autres immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU PASSIF		-5 461 699.60	5 461 699.60	0.00	146 556.35	-4 202 321.68	0.00	-759 366.20	-4 815 131.53
2068	Subventions d'investissement passif	-5 461 699.60	5 461 699.60	0.00	146 556.35	-4 202 321.68	0.00	-759 366.20	-4 815 131.53



Commune de
Villorsonnens

Liste des engagements conditionnels ou des garanties
(art. 56 let. d RELCo)

Villorsonnens, le
22.03.2023

LISTE DES ENGAGEMENTS HORS BILAN	au 31.12.2021	au 31.12.2022
Association du Cycle d'orientation de la Glâne	2 953 154.10	3 652 834.95
Réseau santé de la Glâne	1 832 276.95	2 124 682.40
AEGN	385 060.35	360 457.35
	<hr/>	<hr/>
	5 170 491.40	6 137 974.70
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
Soit une augmentation de la dette de :		967 483.30

INDICATEURS FINANCIERS MCH2

	ENGAGEMENTS HORS BILAN	
	AVEC	SANS
1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	257.92%	103.21%

Valeurs indicatives : *(paramétrées pour des totaux sans engagement hors bilan)* 

- < 100% bon
- 100% – 150% suffisant
- > 150% mauvais

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

2. DEGRE D'AUTOFINANCEMENT	19%
-----------------------------------	------------

Valeurs indicatives :

A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle :

- Haute conjoncture : > 100%
- Cas normal : 80 -100%
- Récession : 50 – 80%"

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. Ce taux est particulièrement bas en raison des importants montants investis pour le PIEP en 2022.

3. PART DES CHARGES D'INTERETS	1%
---------------------------------------	-----------

Valeurs indicatives :

- 0% – 4% bon
- 4% – 9% suffisant
- > 9% mauvais

Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée

ENGAGEMENTS HORS BILAN

AVEC

SANS

4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS**211%****116%**

Valeurs indicatives : *(paramétrées pour des totaux sans engagement hors bilan)*

- < 50% très bon
- 50% – 100% bon
- 100% – 150% moyen
- 150% – 200% mauvais
- > 200% critique

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS**44%**

Valeurs indicatives :

- < 10% effort d'investissement faible
- 10% – 20% effort d'investissement moyen
- 20% – 30% effort d'investissement élevé
- > 40% effort d'investissement très élevé

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité. Ce taux est élevé en raison de l'important montant investi dans les travaux du PIEP en 2022.

6. PART DU SERVICE DE LA DETTE**6%**

Valeurs indicatives :

- < 5% charge faible
- 5% – 15% charge acceptable
- > 15% charge forte

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

AVEC

SANS

7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS**6 758.65****2 704.51**

Valeurs indicatives : *(paramétrées pour des totaux sans engagement hors bilan)*

< 0 CHF patrimoine net

0 – 1'000 CHF endettement faible

1'001 – 2'500 CHF endettement moyen

2'501 – 5'000 CHF endettement important

> 5'000 CHF endettement très important

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre. Ce montant est élevé en raison de l'important montant investi dans les travaux du PIEP en 2022.

8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT**10%**

Valeurs indicatives :

> 20% bon

10% – 20% moyen

< 10% mauvais

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements. Notre taux moyen signifie que nos revenus sont correspondants au financement de nos investissements.